

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 septembre 2016 à 20h30

L'an deux mille seize, le sept septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier BALDY, maire-adjoint.

La séance était publique. Date de la convocation : 02 septembre 2016.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Jacqueline CORIASCO, Maryse LESPES, Evelyne LEVEQUE, Huguette MAFFEIS, Emilie RAMIS Martine LAGARDE, MM Didier BALDY, Roland DABOS, François DAILLEDOUZE, Alain DEZALOS, Yves MASSON, Frédéric PARREIN et Guy POTEREAU.

Etaient excusés : Jérôme CAUNES et Jean-Jacques PLO.

M Jean-Jacques PLO a donné pouvoir à M Didier BALDY pour voter en son nom.

M Jérôme CAUNES a donné pouvoir à M Alain DEZALOS pour voter en son nom.

Le conseil a choisi pour secrétaire M Frédéric PARREIN, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

Les conseillers signent le compte-rendu de la réunion du 28 juillet 2016.

### **Tableau des emplois - Proposition d'avancement de grade**

Le Maire-adjoint propose à l'assemblée d'adopter une modification du tableau des emplois pour intégrer l'avancement de grade d'un agent au grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe.

Le conseil municipal accepte la création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, sollicite la Commission Administrative Paritaire pour émettre un avis favorable à l'avancement de grade, sollicite la Commission Technique pour fixer les ratios d'avancement de grade, et demande l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget de la commune de Caudecoste.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **Contrat d'assurance des risques statutaires**

La commune a demandé au Centre de gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition suivante du courtier SOFAXIS, et de l'assureur CNP Assurances. Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Régime du contrat : capitalisation. Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### **Création d'une régie de recettes « photocopies et fax »**

Il est institué une régie de recettes pour la délivrance de copie de documents et l'envoi de fax auprès du service administratif de la commune de Caudecoste (copie au format A4 et A3, et envoi de fax)

Pour : 14	Contre : 1	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

### Tarifs de photocopies et de fax.

Le conseil municipal valide les tarifs suivants :

<b>A4 noir et blanc</b>	<b>0,20 €</b>
<b>A3 noir et blanc</b>	<b>0,40 €</b>
<b>Fax en France (dans la limite de 10 pages)</b>	<b>0,50 €</b>

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

### Questions diverses

M François DAILLEDOUZE nous fait part de son mécontentement suite à la mise en vente du hangar. En effet, il reproche à la mairie de ne pas avoir informé les présidents d'associations utilisant cet hangar avant sa mise en vente.

Il lui a été proposé de reprendre les discussions en présence du maire pour éclaircir ce différent et proposer des solutions.